

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

Le Conseil Municipal de Monclar, convoqué le 25 Mars 2022 s'est réuni en Mairie le 31 Mars 2022 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSSIÈRE, Maire.

Présents : Mmes BERNARD. BRULANT. BUZIT. CATHERINE. MARTINET. Mrs BOUSSIÈRE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK. TOURON. VIDAL.

Absents Excusés : Mme GUILLOT a donné pouvoir à M. CAGNATI.

Absents : M. BIASI.

Secrétaire de séance : Mme MARTINET.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

M. JUGIE, Premier Adjoint, préside la séance pendant le vote des différents comptes administratifs.

Régie Transport Scolaire

Compte Administratif 2021 :

M. JUGIE donne lecture du compte administratif 2021 dressé par M. le Maire.

Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 5 240.03 €.

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (pour 13-contre 0-abstention 0), M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Compte de Gestion 2021 :

M. JUGIE donne lecture du compte de gestion de la régie transport scolaire dressé par Mme le receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. le Maire. Le compte de gestion 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Commune

Compte Administratif 2021 :

M. JUGIE donne lecture du compte administratif 2021 dressé par M. le Maire.

Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 191 409.12 €.

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (pour 13-contre 0-abstention 0). M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Compte de Gestion 2021 :

M. JUGIE donne lecture du compte de gestion de la commune dressé par Mme le receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. le Maire. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget Primitif 2022 de la Régie Transport Scolaire :

M. le Maire soumet au conseil municipal un projet du budget 2022 de la régie transport scolaire proposé par la commission des finances.

Le budget s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 3 240 €.

Section d'investissement :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 5 000 €.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :

M. le Maire soumet au vote les taux d'imposition des taxes directes locales, il rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation de ces taux depuis 2011.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de maintenir pour l'année 2022 le taux des taxes directes locales inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition à savoir :

Taxe Foncière (bâti) 40.50 %

Taxe Foncière (non bâti) 68.33 %

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 19.27 %

D'où un produit fiscal attendu de 396 984 €.

Budget Primitif 2022 de la Commune :

M. le Maire soumet à l'assemblée l'élaboration du budget 2022 de la commune, établie par la commission des finances.

Le budget se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 003 773 €.

Section d'investissement :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 404 913 €.

Les programmes proposés à l'inscription budgétaire section investissement pour 2022 sont les suivants :

- ❖ City stade,
- ❖ Tiers Lieu,
- ❖ Bâtiments communaux,
- ❖ Réfection court de tennis,
- ❖ Acquisition Matériel.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

Permanences Tenue Bureau de Vote :

En vue de l'élection présidentielle devant se dérouler les 10 et 24 avril, M. le Maire demande aux conseillers de communiquer leur disponibilité pour la tenue du bureau de vote. Après échanges, le tour de garde est établi.

Marchés de Producteurs de Pays 2022, constitution des équipes :

Le conseil municipal souhaite reporter cette organisation à une prochaine séance du conseil municipal.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
